

Procès-verbal de notre Assemblée Générale du 24 avril 2024

Fondation des Buissonnets, Route de Villars-les-Joncs 3, 1700 Fribourg

Présent.e-s : Antoinette Romanens, Stéphanie Fidanza, Daniel Savary, Serge Lachat, Pauline Rondags, Magali Cattin, Blaise Curtenaz, Andrea Diana (Comité FHaF)

Giovanna Garghentini (Pro Infirmis), Valérie Cuénod (Autisme Fribourg), Tobias Wegmann (Loisirs pour Tous), Sabine Felder (Applico), Damien Gillard (Fara), Carine Corpataux et Maria Leonor Ferreira (Afaap), Catherine Fleury (Estampille), Laurence Fidanza (membre indépendante), Sophie Rosset (Sourds de Fribourg), Rosa Piller (Fondation des Buissonnets), Stéphane Jullien (ISAAC suisse romande)

Excusé.e-s : Maryse Aebischer (comité FHaF), Daniel Gonzalez (les Peupliers), Claude Chassot (St-Camille), Christian Roulin (FSA), ASRIMM, Hélène Cuany (La Rosière), Emmanuelle Barboni (Le Radeau), Emmanuel Michielan (Pro Senectute)

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Avenir de Pro Infirmis Fribourg par sa directrice Giovanna Garghentini
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023, à consulter sous Procès-verbal-AG-26.04.2023-1.pdf (fhaf.ch)
5. Admissions et démissions des membres de l'association
6. Admissions et démissions des membres du comité
7. Rapport annuel 2023
8. Comptes 2023
9. Approbation des comptes 2023, avec décharge au Comité et remerciements
10. Programme 2024-25 avec pour thème :
Application de la CDPH dans notre canton, suite encore.
11. Budget 2024
12. Divers

1. Mot de bienvenue

La présidente ouvre la séance et remercie les personnes présentes de leur venue.

2. Avenir de Pro Infirmis Fribourg par sa directrice Giovanna Garghentini

Giovanna Garghentini a été invitée pour présenter la situation actuelle de Pro Infirmis. Il y a un déficit structurel depuis des années, notamment dû au financement de l'OFAS. Les subventions n'ont pas été augmentées depuis 2010 alors que le nombre de client.e.s et de consultations augmentent. Ce déficit avait pour l'instant pu être compensé, mais il y a eu une

année difficile avec beaucoup de pertes en 2022. Un nouveau comité national Pro Infirmis a été élu. Il a été décidé de couper le surplus des consultations sociales pour 2024. Grâce à un bon financement du canton et de la Loro, il n'y a pas eu besoin de couper des postes à Pro Infirmis Fribourg pour l'instant, il reste à voir comment cela sera dans l'avenir. La deuxième économie concernait l'administratif. Giovanna Garghentini part à la retraite et la direction a décidé de ne pas la remplacer (pas seulement pour des raisons financières mais aussi pour des questions de régionalisation). La directrice Stéphanie Zufferey remplacera le poste par intérim jusqu'à la fin de l'année, la suite n'étant pas encore décidée.

À Fribourg, il y a aussi le souci du service de relève. Il n'y a pas de subventionnement suffisant pour ce service qui permet de remplacer les proches de personnes en situation de handicap. Le mandat de prestation pour les personnes en situation de handicap mineures est adapté aux revenus des parents soit à partir de CHF 5.-/ l'heure, il y a donc eu beaucoup de demande et d'heures de relève. Maintenant, seulement les heures subventionnées par le canton seront effectuées. L'état demande un maximum de 120 heures par famille par année. Avec l'argent octroyé par le canton, Pro Infirmis peut suivre 18 familles. Depuis l'été 2023, il n'y a pas eu de nouvelle prise en charge de situations de mineur.e.s, il y a donc eu plusieurs refus. En ce qui concerne les adultes, il y a encore du financement.

Antoinette Romanens demande si le FHAF peut soutenir Pro Infirmis. Giovanna Garghentini répond que les partenaires sont en effet inquiets (notamment la justice de paix, car ce sera une plus grande charge pour eux). Il y a la possibilité de faire pression sur l'OFAS. Ce n'est en effet pas le rôle du Canton de Fribourg de soutenir cela mais de la Confédération.

Magali Cattin mentionne qu'un soutien pourra être fait de la part du FHAF, cela sera discuté lors du prochain comité.

Les autres prestations de Pro Infirmis ne sont pour l'instant pas touchées. Le but est d'affiner et d'uniformiser le profil de prestations de Pro Infirmis, toutefois les prestations sont très différentes selon les cantons. Il y a la possibilité que d'autres prestations soient coupées. Si une prestation doit être supprimée, un partenaire cantonal sera toutefois trouvé dans le canton pour remplacer.

Magali Cattin remercie Giovanna Garghentini pour son intervention.

3. Approbation de l'ordre du jour

Magali Cattin présente l'ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité.

Puis elle demande qui veut être scrutateur/ scrutatrice. Valérie Cuénod se propose.

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2023, à consulter sous Procès-verbal-AG-26.04.2023-1.pdf (fhaf.ch)

Le procès-verbal de l'AG 2023 est approuvé à l'unanimité.

5. Admissions et démissions des membres de l'association

Il n'y a pas de démission à proprement parler. Toutefois, l'association « C'est un Signe » s'est arrêtée et a donné ses ressources à l'association Ecoute Voir. Le comité leur demandera s'ils veulent faire partie du FHAF.

Il y a deux admissions : l'association ISAAC suisse romande et le FAFR. Présentation de ISAAC par Stéphane Jullien, son président : l'association compte une vingtaine de membres. Elle propose des communications alternatives au handicap de communication et de former

aux moyens de communication alternatifs. L'ambition serait de former les professionnel.le.s et la société civile (police cantonale, etc.).

L'autre admission est le FAFR, qui est une sous-section de la FSA. Son président est Christophe Rollinet.

Il y a donc 45 membres cotisants cette année.

6. Admissions et démissions des membres du comité

Il n'y a pas de démissions.

Le comité propose une admission : il s'agit de Diana Andrea, membre de la FSA, qui représente le FAFR. Cette proposition est approuvée.

Magali Cattin présente les membres du comité du FHaF à l'assemblée.

7. Rapport annuel 2023

Antoinette Romanens mentionne qu'une des tâches du FHaF cette année était les cours FALC (langage facile à lire et à comprendre). Trois sessions de cours ont eu lieu et ont eu du succès. Le but du FHaF était avant tout d'encourager les associations à se former. Toutefois, il a été constaté que les cours ont été plus sollicités par les institutions que par les associations. Il y a une sorte de déception vis-à-vis de cela. Nous avons une subvention de la Loro pour ces cours, un auto-financement du cours était donc assuré. Le FHaF va stopper ces cours car il y a d'autres projets pour la suite et on ne peut pas solliciter la Loro sur plusieurs projets simultanément.

La Commission de politique sociale a été en veilleuse cette année. Elle sera peut-être appelée à changer de rôle par la suite. Le désir est d'être plus en contact avec les personnes en situation de handicap.

Giovanna Garghentini mentionne que Pro Infirmis a le bureau de langage simplifié qui peut adapter des textes en FALC. Il y a une subvention de la Loro aux associations qui veulent faire usage de cette prestation.

Pauline Rondags mentionne que les capsules politique et handicap réalisées par le FHaF en 2022 sont toujours disponibles sur le site web. Une deuxième édition est en cours de réalisation avec des personnes germanophones du canton pour témoigner. Le FHaF a pour cela le financement de la DSAS. Pauline Rondags demande aux personnes présentes qui auraient une connaissance éventuellement intéressée à témoigner (personne en situation de handicap engagée en politique ou dans la société civile) à venir vers elle après l'AG.

8. Comptes 2023

Blaise Curtenaz nous présente les compte 2023. La situation est stable. Il n'y a pas eu de dons. Il y a eu les contributions des participant.e.s aux cours FALC et la participation du canton pour le projet de capsules vidéo handicap et politique. Puis il présente les différentes charges ainsi que le bilan. Magali Cattin le remercie pour la présentation.

COMPTES DE RESULTAT

(CHF)	31.12.2023	31.12.2022
Cotisations	2 200,00	2 200,00
Dons	0,00	120,00
Intérêts compte bancaire	4,42	0,00
Cotisations et dons	2 204,42	2 320,00
Contributions des participants de cours FALC	4 200,00	1 600,00
Soutien LoRo cours FALC	7 900,00	0,00
Recettes cours FALC	12 100,00	1 600,00
Soutien Etat de Fribourg projet inclusion en politique	5 000,00	0,00
Recettes projet inclusion en politique	5 000,00	0,00
TOTAL PRODUITS	19 304,42	3 920,00
Mandat externe secrétariat, comptabilité	720,00	720,00
Mandat informatique	150,00	50,00
Mandat traduction (site et flyers)	0,00	0,00
Total mandats externes	870,00	770,00
Prestation cours FALC	10 970,00	1 400,00
Location des salles pour cours FALC	2 509,00	256,55
Publicité / Gestion administrative cours FALC	0,00	0,00
Charges cours FALC	13 479,00	1 656,55
Charges projet inclusion en politique	5 000,02	25,30
Charges projet inclusion en politique	5 000,02	25,30
Charges accessoires / repas / cadeaux	391,00	913,30
Hébergement web	188,25	188,25
Imprimés publicitaires et matériel	0,00	0,00
Frais de déplacements	0,00	0,00
Total autres charges d'exploitation	579,25	1 101,55
Frais de banque	0,00	0,90
Total frais de banque	0,00	0,90
TOTAL CHARGES	19 928,27	3 554,30
Perte (-) / Bénéfice de l'exercice	-623,85	365,70

BILAN

(CHF)	31.12.2023	31.12.2022
Compte BCF	12 114,95	7 467,30
Liquidités	12 114,95	7 467,30
Débiteurs	50,00	1 600,00
Realisable à court terme	50,00	1 600,00
Actifs transitoires	1,55	303,05
Actif circulant	12 166,50	9 370,35
Total actifs	12 166,50	9 370,35
Créanciers	360,00	440,00
Provision cours de langue FALC (soutien LoRo)	0,00	1 500,00
Provision projet inclusion en politique (soutien Etat FR)	5 000,00	0,00
Fonds externes	5 360,00	1 940,00
Capital	7 430,35	7 064,65
Bénéfice (-perte) au bilan	-623,85	365,70
Fonds propres	6 806,50	7 430,35
Total passifs	12 166,50	9 370,35

9. Approbation des comptes 2023, avec décharge au Comité et remerciements

Daniel Savary lit le rapport des réviseurs des comptes.

La présidente remercie Messieurs Yvan Cougil et Stéphane Renz pour leur travail.

Les comptes et les rapports de révision sont approuvés à l'unanimité.

La présidente remercie le CIS pour leur collaboration, cela fait plusieurs années que le FHAF travaille avec eux.

La cotisation 2025 reste fixée à CHF 50.-. Le montant de la cotisation est accepté à l'unanimité.

10. Programme 2024-2025 avec pour thème : Application de la CDPH dans notre canton, suite encore.

Serge Lachat mentionne que le comité envisage la réalisation de capsules vidéo avec des personnes germanophones pour témoigner.

Il annonce qu'une rencontre du FHaF avec les députés aura lieu en novembre 2024.

Il y a également pour projet la mise en place d'une structure de mise en œuvre cantonale de la CDPH, différentes mesures seront prioritaires.

La fête pour les 20 ans du FHaF aura lieu le 8 juin 2024, dans le cadre des journées inclusives. Les membres peuvent encore s'inscrire pour tenir un stand à cette occasion. Cela sera de midi à 19h au Nouveau Monde, toute la ville sera occupée par les journées inclusives.

Stéphanie Fidanza présente le projet d'application de la CDPH. Le point de départ était la critique de l'ONU par rapport à ce qui était fait en Suisse. Un groupe de travail a été constitué au sein du comité du FHaF pour faire un état des lieux de ce qui a été fait par rapport à l'application de la CDPH dans le canton de Fribourg. Des mesures possibles ont été déterminées puis un formulaire a été envoyé aux membres afin qu'ils déterminent quelles mesures ils souhaitaient prioriser et s'ils voulaient y participer. Toutes les réponses ont été répertoriées dans un tableau. Onze mesures ont été retenues.

L'enjeu de cela était aussi la crédibilité du FHaF auprès de l'Etat comme partenaire. Cela dépendait des réponses reçues au formulaire. On peut dire que le retour des associations et des institutions nous a donné cette crédibilité et nous a permis d'avancer. Ce tableau sert de base de travail.

Antoinette Romanens souligne qu'on peut remercier Stéphanie Fidanza, Maryse Aebischer et Blaise Curtenaz pour ce travail.

Le FHaF a alors pu aller auprès de l'Etat avec ceci pour leur montrer qu'il y a besoin d'un poste professionnel pour la mise en place de ces mesures. Le comité a rencontré M. Demierre et Mme Rouiller. Ils ont répondu qu'un financement partiel d'un poste de chargé de projet (du côté associatif) pourra être intégré dans le plan de financement du canton mais que celui-ci n'est pas encore approuvé ; nous aurons la réponse en juin.

Le poste prévu serait au sein du FHaF. La Loro pourra financer un complément s'il y a un financement de l'Etat.

Stéphanie Fidanza mentionne que le FHaF a également rencontré en début d'année Mme Berger (déléguée cantonale aux questions du handicap) et Mme Rouiller afin de présenter le travail effectué. Une collaboration avec le SPS sera envisagée. Le but est que ce poste au FHaF soit en complément de celui de Mme Berger afin de représenter le côté associatif et les personnes concernées.

Antoinette Romanens mentionne que la commission sociale du FHaF pourra être remise en place dans ce contexte.

Stéphanie Fidanza souligne que les journées inclusives de cette année sont aussi axées pour sensibiliser sur ces sujets. Magali Cattin ajoute que nous allons également profiter de la journée du 8 juin pour récolter des signatures pour l'initiative.

Serge Lachat mentionne qu'un binôme entre un poste de l'état et un poste au FHaF rentrerait aussi dans une possibilité évoquée par la loi fribourgeoise sur la personne en situation de handicap.

Magali Cattin remercie Stéphanie Fidanza et Antoinette Romanens pour leur intervention.

Serge Lachat mentionne qu'un film, « Raconte-moi la trisomie », dans lequel deux personnes trisomiques fribourgeoises témoignent, est actuellement projeté au Rex.

11. Budget 2024

(CHF)	31.12.2023	Budget 2023	Budget 2024
Cotisations	2 200,00	2 200,00	2 250,00
Participation cantonale			1 500,00
Dons	0,00	0,00	0,00
Intérêts compte bancaire	4,42	0,00	5,00
Cotisation et dons	2 204,42	2 200,00	3 755,00
Recettes cours FALC	12 100,00	13 900,00	0,00
Participation au projet inclusion en politique	5 000,00	0,00	5 000,00
Participations au projet création d'une cellule CDPH	0,00	80 000,00	80 000,00
TOTAL PRODUITS	19 304,42	96 100,00	88 755,00
Mandat externe secrétariat, comptabilité	720,00	720,00	720,00
Mandat informatique	50,00	100,00	50,00
Mandat traduction (site et flyers)	0,00	0,00	0,00
Total mandats externes	770,00	820,00	770,00
Charges cours FALC	13 479,00	15 000,00	0,00
Charges projet inclusion en politique	5 000,00	0,00	5 000,00
Charges projet création d'une cellule CDPH	0,00	80 000,00	80 000,00
Charges accessoires / repas / cadeaux 20 ans	391,00	300,00	1 950,00
Hébergement web	188,25	200,00	188,25
Imprimés publicitaires et matériel	0,00	300,00	170,00
Frais de déplacements	0,00	0,00	0,00
Activités 20 ans	0,00	500,00	1 300,00
Total autres charges d'exploitation	579,25	1 300,00	2 108,25
Frais de banque	0,00	40,00	0,00
Frais de ports	0,00	40,00	0,00
Total frais de banque	0,00	80,00	0,00
TOTAL CHARGES	19 828,25	97 200,00	88 378,25
Perte (-) / Bénéfice de l'exercice	-523,83	-1 100,00	376,75

Daniel Savary présente le budget 2024.

La présidente remercie Laurence Fidanza qui s'occupe de notre site Internet.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

12. Divers

Blaise Curtenaz mentionne que la déléguée aux questions du handicap du Canton de Fribourg n'a pas été invitée à l'AG ; nous l'inviterons l'année prochaine.

La présidente remercie les Buissonnets pour leur accueil et pour l'agape qui aura lieu juste après.

Présentation de la Fondation des Buissonnets

Madame Rosa Piller, secrétaire générale de la Fondation les Buissonnets nous présente la mission de la Fondation (différentes missions pour les enfants et les adultes). La Fondation contient six institutions différentes : le Service éducatif itinérant, le Home Ecole Romand, le Schulheim, le centre de thérapie, le Homato (home atelier d'occupation) et les services généraux (administration, service technique, intendance et cuisine).

Magali Cattin remercie Mme Piller pour sa présentation et lance les festivités puisqu'une agape est offerte à l'étage supérieur.

Fribourg, le 12 mai 2024

P. RONDIAGS